

# DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



## Partenaires

AUXERRE  
SPORTS

LA BRASSERIE  
BBY  
DES BORDS DE L'YONNE

E.Leclerc



LA POSTE

transdev



# CHALLENGE FOOT LOISIR

Le District de l'Yonne de Football organise un CHALLENGE FOOT LOISIR

Matches un soir en semaine  
Jeu Réduit sur un 1/2 terrain  
Auto-arbitrage  
Mixité des équipes  
Dotations offertes aux équipes



Le CHALLENGE FOOT LOISIR...  
Le PLAISIR du JEU !

## Partenaires



L'YONNE  
RÉPUBLICAINE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS

« Le District, c'est VOUS ! »

C.CAILLIET

## Sommaire

- 🏆 **Informations** Pages 1 et 2
- 🏆 **Actualités** Page 3
- 🏆 **Procès-Verbaux** Pages 4 à 27

## Agenda de la semaine

- Lundi 4 :** /
- Mardi 5 :** /
- Mercredi 6 :** Commission Sportive
- Jeudi 7 :** Commission de Discipline
- Vendredi 8 :** /
- Samedi 9 :** Réunion de rentrée des Séniors Féminines

# INFORMATIONS

## NOUVEAU SITE DU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL



Après notre Ligue Régionale, c'est maintenant au site de notre District de connaître une complète refonte sous l'égide des services informatiques de la FFF.

Voici le lien vous permettant de le découvrir : <https://yonne.fff.fr/>

## DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Le District de l'Yonne de Football met à votre disposition le [dossier](#) de demande de surclassement U16 en U19, U17 en Seniors et U16F / U17F en Seniors F.

## ENGAGEMENTS 2017 / 2018



Le District de l'Yonne de Football met à votre disposition les [dates limites d'engagements](#) ainsi que les documents d'ententes :

-  [Ententes Jeunes](#)
-  [Ententes Jeunes Féminines](#)
-  [Ententes Seniors Féminines](#)
-  [Ententes Seniors](#)



Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football : [Engagements competitions 2017-2018](#).

**Rappel :** La date limite d'engagement pour la coupe Gambardella Crédit Agricole est fixée au 15 juillet 2017.

## C.D.A : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de la Commission Départementale d'Arbitrage se tiendra le samedi 9 septembre à 13h30 au siège du District de l'Yonne de Football - salle de conférence.

L'Assemblée Générale de l'UNAF aura lieu le matin même.



# FORMATION DES ARBITRES ET ARBITRES AUXILIAIRES

Une formation pour les candidats arbitres (à partir de 13 ans) aura lieu les samedis 07, 14 et 21 octobre à Auxerre. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 22 septembre.



- Dossier de candidature [arbitre](#)
- Dossier de candidature [arbitre auxiliaire](#)

## FORMATION PSC1



Le CDOS89 propose 2 sessions de formation au PSC1 (1ers secours) les 23 et 24 septembre 2017 ou les 28 et 29 octobre 2017 aux horaires suivants :

Le samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le dimanche de 8h30 à 12h00 à Monéteau, 22 Route d'Auxerre (école de musique)

**Tarif : 40 €** par personne.

Le [bulletin d'inscription](#) est à retourner au CDOS89 (16 Boulevard de la Marne à Auxerre) accompagné du règlement (chèque à établir à l'ordre du CDOS89).

## ADHÉRER À L'AMICALE DES ÉDUCATEURS

Le district de l'Yonne de football met à votre disposition le [bulletin d'adhésion](#) à l'Amicale des Éducateurs.



## SAISON 2017/2018 : TOP DÉPART !



**Cette semaine, en plus du Comité de Direction, la Commission Technique, la Commission Départementale d'Arbitrage et la Commission de Féminisation se sont réunies en comités restreints et indépendamment afin d'approfondir et mettre en places les idées proposées en début de saison.**



concrétisation de nombreux projets !

La Commission Départementale d'Arbitrage a évolué cette année avec l'intégration de nouveaux membres, dynamiques et motivés notamment Mathieu PINGUET, qui a rejoint Aurélien CHATON, en charge des jeunes arbitres. Ces deux membres ont échangé sur les désignations des jeunes et leurs fonctionnements.



*Le District de l'Yonne de Football vous souhaite un bon début de saison !*

# PROCES - VERBAUX

PV 24 Sp 2

Auxerre le 23 août 2017

COMMISSION  
SPORTIVE

**Présents** : MM Renault – Barrault - Batréau

**Assiste** : Mme Lantelme (administrative)

## 1. Calendriers – saison 2017 / 2018

**Courriel du club de Briennon en date du 21.07.17** : demande de changement de groupe en championnat départemental 4.

**Courriel du club du Mt St Sulpice en date du 20.07.17** : demande de changement de groupe en championnat départemental 2.

La commission prend note des réponses faites à ces clubs par courriel en date du 26.07.17.

## 2. Formation des groupes seniors - saison 2017 / 2018

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note des engagements des équipes seniors :
  - Bléneau/St Privé 1 en date du 21 juillet 2017
  - Auxerre Olympique 1 en date du 31 juillet 2017
  - Avallon Vauban FC 3 en date du 22 août 2017
- procède à la modification des groupes seniors de championnat départemental 4 sur la base des PV de la commission statuts et règlements des 31 juillet, 4 et 23 août 2017.

### DEPARTEMENTAL 4

#### Groupe A

1. Briennon 2
2. Fontaine La Gaillarde 1
3. FC Gatinais 3
4. Malay Le Grand 2
5. Sens Franco Portugais 3
6. Sergines 1
7. St Denis Les Sens 2
8. St Sérotin 1
9. Vinneuf Courlon 2
10. Villeneuve l'Archevêque 1

#### Groupe B

1. Aillant 2
2. Briennon 1
3. Charmoy 3
4. Chemilly 1
5. Cheny 2
6. Fleury La Vallée 2
7. Serein AS 2
8. St Florentin Portugais 2
9. St Julien 2
10. Vergigny 2
11. Villeneuve sur Yonne 1
12. Auxerre Olympique 1

#### Groupe C

1. Aillant 3
2. Andryes 2
3. Auxerre Aigles FC 1
4. Auxerre Stade 3
5. Champignelles 1
6. Courson 1
7. Druyes 1
8. Lindry 2
9. Perrigny 1
10. St Sauveur/Saints 1
11. Toucy 3
12. Bléneau/St Privé 1

## **Groupe D**

1. Arcy Sur Cure 1
2. Coulanges La Vineuse 2
3. E.C.N. 2
4. Etivey 1
5. Serein HV 1
6. Magny 2
7. Quarre/St Germain
8. Ravières 1
9. Tanlay 1
10. Tonnerre 2
11. Vermenton 1
- 12. Avallon Vauban FC 3**

### ***RAPPEL : du règlement des championnats seniors du district***

#### A. Dispositions particulières applicables au Championnat départemental 4

1. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et ce jusqu'au début du championnat. Dans le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District. Et ce jusqu'au 5<sup>ème</sup> jour franc après le début du championnat

2. Le club engageant deux équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par écrit avec papier à entête du club ou par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.

3. En cas de non réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District.

## **3. Changements dates, horaires, terrains**

**Courrier du club de Venoy en date du 11.07.17** : indisponibilité du terrain de Venoy (travaux dans les vestiaires).

La commission, vu les raisons invoquées et en accord avec la commission des terrains, inverse les matchs aller de l'équipe de Venoy en D3 :

- 50360.1 du 10.09.17 Venoy – Guillon = match à jouer à 15 h 00 à Guillon
- 50377.1 du 15.10.17 Venoy – Neuvy Sautour 2 = match à jouer à 13 h 00 à Flogny La Chapelle
- 50389.1 du 29.10.17 Venoy – Asquins = match à jouer à 15 h 00 à Asquins

**Courriel du club d'Andryes en date du 11.07.17** : pas de programmation de match pour les équipes seniors le 29 octobre 2017.

La commission, vu la raison invoquée et en application de l'article 9 – Calendrier – alinéa B. 3 du règlement seniors saison 2017/2018, demande au club d'Andryes d'obtenir l'accord écrit des clubs adverses pour ces reports de matchs :

- D3 50386.1 du 29.10.17 Andryes – Avallon Vauban FC 2
- D4 50584.1 du 29.10.17 Champignelles – Andryes 2

**Courriel du club du FC Gatinais en date du 31.07.17**

La commission a transmis ce courrier à la commission des terrains.

### **REGLEMENT**

La commission vous rappelle le règlement - **l'article 9 – Calendrier – alinéa B. du règlement seniors saison 2017/2018** concernant les reports de matchs :

**Alinéa 3.** « Lorsque, pour une cause tout à fait exceptionnelle, et relevant de l'appréciation de la Commission, un club se trouve amené par la suite à solliciter un changement de date ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition sine qua non **d'avoir été formulée 13 jours au moins avant la date fixée pour le match**, accompagnée de l'accord du club adverse. Les demandes de report de match devront obligatoirement être faites sur les imprimés fournis à cet effet par le district avec signature lisible, nom et qualité (Président, secrétaire, trésorier ou correspondant du club).

**Alinéa 4.** « Tout manquement aux délais visés par les différents alinéas ci-dessus peut entraîner un refus, ou, en cas d'accord des frais de dossier dont le montant est précisé aux Droits financiers et amendes. La commission sportive, en tout état de cause, prend la décision définitive pour toute modification de date ou d'horaire. »

## 4. Coupe de l'Yonne seniors

La commission établit le calendrier de la coupe de l'Yonne seniors pour la saison 2017/2018 (sous réserve des modifications éventuelles liées au déroulement de la compétition).

82 équipes sont engagées.

- **1<sup>er</sup> tour - le 3 septembre 2017**
  - 68 équipes qualifiées + 14 équipes exemptées du championnat départemental 1  
Soit 34 matchs
  
- **2<sup>ème</sup> tour - le 24 septembre 2017**
  - 34 équipes qualifiées du 1<sup>er</sup> tour + 14 équipes D1 = 48 équipes  
Soit 24 matchs
  
- **3<sup>ème</sup> tour – le 10 décembre 2017**
  - 24 équipes qualifiées = 8 matchs + 8 équipes exemptées
  
- **1/8<sup>ème</sup> de finale - le 28 janvier 2018**
  - 16 équipes qualifiées soit 8 matchs
  
- **¼ de finale - le 1<sup>er</sup> avril 2018**
  - 8 équipes qualifiées soit 4 matchs
  
- **½ finales – le 20 mai 2018**
  - 4 équipes qualifiées soit 2 matchs
  
- **FINALE – le 17 juin 2018**

***Attention à compter de la saison 2017/2018, la feuille de match informatisée est obligatoire pour cette coupe.***

**La commission procède au tirage du 1<sup>er</sup> TOUR de la coupe de l'Yonne.**

Matches à jouer le **3 septembre 2017** sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

- Druyes – Pont sur Yonne
- Villeneuve L'Archevêque - Malay le Grand
- Vergigny – Joigny 2
- Ravières – Migennes 2
- Auxerre Stade 3 – Aillant
- Charbuy – Paron 2
- Cheny – Serein HV
- Cerisiers 2 – Varennes 2

- St Denis – Champignelles
- Etivey – Auxerre Olympique
- Champigny – St Fargeau
- Champlost – Guillon
- Perrigny – St Julien
- Mt St Sulpice – St Valérien EESV
- Fleury La Vallée – St Bris
- St Sauveur – Auxerre Aigles FC
- Gurgy – Brienon
- St Sérotin – Fontaine La Gaillarde
- Quarré/St Germain – Andryes
- Rosoy – Vermenton
- Magny 2 – Avallon Vauban FC 2
- Chemilly – Courson
- Tanlay – Héry
- Thorigny – Venoy
- Sens Jeunesse – Tonnerre
- Auxerre Sp Citoyens – Bléneau/St Privé
- Charny – Montillot
- Villeneuve sur Yonne – Sens Racing club 2
- Serein AS – E.C.N.
- Asquins – Lindry
- Chassignelles/Lézennes – Sens Eveil
- Chatel Censoir – Arcy Sur Cure
- Sergines – Toucy 2
- Coulanges La Vineuse - Avallon CO 3

**Exempts** : Appoigny – Chablis – Champs/Yonne – Charmoy – Chevannes – FC Gatinais – Gron – Monéteau – Neuvy Sautour – Sens Franco Portugais – St Florentin Portugais – St Georges – Véron - Vinneuf

## 5. Questions diverses

### Compte-rendu d'Assemblée Générale et modification de bureau

La commission prend note du courrier du club de : Neuvy Sautour. Remerciement.

## 6. Matchs amicaux

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Joigny
  - Seniors à Avallon Vauban : mercredi 23/08/17
  - U 15 à la Chapelle : samedi 26/08/17
  - U 18 au Stade Auxerre : samedi 26/08/17
  - Seniors à Cheny : samedi 26/08/17
- Monéteau
  - Seniors : samedi 26/08/17 et mercredi 06/09/17

## 7. Prochaine réunion

- Mercredi 6 septembre 2017 à 16 h 00 (Plénière)
  - MM Renault – Batréau – Barrault – Guyot – Rollin

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission – Renault Thierry

Secrétaire de séance – Barrault Norbert

**Réunion téléphonique du 4 août 2017**

**Présents** : M Sabatier – Mme Fontaine – MM Anastasio - Montagne –

## Engagement seniors

**Courriel du club d'Auxerre Olympique du 1<sup>er</sup> août 2017** : demande d'engagement en championnat départemental 4.

La commission

- prend note de l'engagement
- annule sa décision en date du 18 07 17 concernant la mise en non activité seniors du club
- transmet cette demande d'engagement à la commission sportive calendrier pour intégration au championnat départemental 4

Le Président de Commission  
P. SABATIER

---

**Réunion téléphonique du 23 août 2017**

**Présents** : M Sabatier – Mme Fontaine – MM Montagne - Trinquesse

## 8. Engagement seniors

**Courriel du club d'Avallon Vauban FC en date du 22 août 2017** : demande d'engagement de leur équipe Avallon Vauban FC 3 en championnat départemental 4.

La commission,

- prend note de l'engagement
- transmet cette demande d'engagement à la commission sportive calendrier pour intégration dans le championnat départemental 4.

Le Président de Commission  
P. SABATIER

## PV du Bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

Réunion téléphonique

Vendredi 4 août 2017

COMITÉ DE  
DIRECTION

**Présidence** : M. CAILLIET Christophe

**Présents** : MM. BEAU Nicolas, EHRET Cédric, TRINQUESSE J Louis.

**Excusé** : M. AMARAL Dominique

### 9. Validation des groupes d'Arbitres de District saison 2017-2018

Sur proposition de la Commission Départementale d'Arbitrage et sous réserve de renouvellement, le bureau valide les groupes des arbitres de District de l'Yonne de Football :

- **Arbitre D1** : MM. AHOUISSOUSSI, AIT M HAND, BERTE, BETHERY, CHIHI, DAUSSE, DIDIER P, GRIVET, JUILLIEN, LAUNAY, LOPEZ, MESSAOUDI, MUSIJ, SCHWERDROFFER, TANFIN.
- **Arbitre D2** : MM. BASLER, BEN AMAR, BENNOUR, CARVALHO, DARCES, GAJDOS, GUILLAUME, GUGLIERMINGHINI, MARTIN P, MASSE, MENARD, PAYSAN, RAPINEAU, VITTOZ.
- **Arbitre D3** : Mme SALMON, MM. BALLU, BENKHEIRA, CLET, EL IDRISSE, FERNANDES CARVALHO, FRUND, GAROT, HADDACHA, ILHAN, LACOSTE, MARY, MOREAU, PACOT, YILDRIM.
- **Jeune Arbitre de District** : Mmes ALLOUCH CHAHIMAA, ALLOUCH DOUNIA, BREZINGER MAEVA, MM. AGNESE LUCAS, ALFATAHI WAEL, AMARAL RONAN, BILLEBAULT THOMAS, BILLET SAMUEL, COLAS THOMAS, DA SILVA PINHO MAXENCE, DELIGNY VALENTIN, DUARTE MOREIRA LUCAS, GASMAOUI JAMEL, GAUTREAU QUENTIN, GUIBERTEAU JAROD, HALLAL RIDA, HUEL THEO, LAVERDURE BASTIEN, MENARD AMAURY, MESNARD JEROME, MESSAOUDI ABDELNACER, RIFI AYMAN, SALGUEIRO AURELIEN, SAYIN BATUHAN, ALICI SEFA, KHALLOUK ZAKARIA, METIVIER ALEXANDRE, TATLIGUN ALI, BOIVIN THEO, BOUADOU HUGO, BROU KOFFI JEAN, BUCHET JORDAN, CAROLY SUN YAT SEN, DEGHAL JULIEN, GARTIT OTHMANE, GEFFROY KEVIN, HAMZAOU ABDERRAHMANE, JUVENTY SOFIAN, PETIT-VILLE SACHA, SALMOUNI ILIAS, TOLOIS CLEMENT.

**La reprise des compétitions aura lieu le week-end du 19 et 20 août, avec la Coupe de France. Seuls les arbitres ayant leur licence de validée pourront être désignés.**

### 10. Calendrier Général Séniors

Le bureau du Comité de Direction valide le calendrier général (Annexe 1 du présent PV) sur proposition de la Commission sportive et calendrier du 19 juillet 2017.

### 11. Validation des groupes 2017-2018

Le bureau valide la composition des groupes pour la saison 2017-2018 suivants :

#### a) Championnat Départemental 1

- Appoigny 1
- Chablis 1
- Champs sur Yonne 1
- Charmoy 1
- Chevannes 1
- FC Gatinais 1
- Gron 1
- Monéteau 1
- Neuvy Sautour 1
- St Florentin Portugais 1

- St Georges 1
- Sens Franco Portugais 1
- Véron 1
- Vinneuf Courlon 1

#### b) Championnat Départemental 2

##### Groupe A

- Aillant 1
- Champigny 1
- Champlost 1
- Charny 1
- Joigny 2
- Malay Le Grand 1
- Migennes 2
- Mt St Sulpice 1
- Paron FC 2
- Sens Jeunesse 1
- Sens Racing Club 2
- St Julien du Sault 1

##### Groupe B

- Chablis 2
- Champs/Yonne 2
- Chassignelles / Lézennes 1
- Chatel Censoir FC 1
- E.C.N. 1
- Coulanges La Vineuse 1
- Héry 1
- Monéteau 2
- St Bris 1
- St Fargeau 1
- Tonnerre 1
- Vergigny 1

#### c) Championnat Départemental 3

##### Groupe A

- Cerisiers 2
- FC Gatinais 2
- Gron 2
- Joigny 3
- Pont sur Yonne 1
- Rosoy 1
- Sens Eveil 1
- Sens Franco Portugais 2
- Sens Racing Club 3
- St Denis les Sens 1
- St Valérien EESV 1
- Thorigny 1

##### Groupe B

- Appoigny 2
- Charbuy 1
- Charmoy 2
- Cheny 1
- Fleury La Vallée 1
- Gurgy 1
- Héry 2
- Lindry 1
- Mt St Sulpice 2
- St Fargeau 2
- St Georges 2
- Toucy 2

##### Groupe C

- Andryes 1
- Asquins 1
- Auxerre Sp.Citoyen 1
- Avallon CO 3
- Avallon Vauban FC 2
- Guillon 1
- Montillot 1
- Neuvy Sautour 2
- St Bris 2
- Serein AS 1
- Varennes 2
- Venoy 1

#### d) Championnat Départemental 4

Dans le cadre de l'application de l'article 3 paragraphe D : Dispositions particulières applicables au Championnat de Départemental 4, le bureau délègue aux commissions statuts, règlements et obligations des clubs l'enregistrement des engagements et à la Commission Sportive la composition des groupes du championnat Départemental 4 en application de l'article 3 B. Formation des groupes alinéa 4 *Les groupes sont constitués par la Commission compétente au plus tard à la date fixée chaque saison par le Comité De Direction ou par délégation à la commission compétente, ce qui leur donne un caractère définitif.*

Le Président du DYF  
Christophe CAILLIET

Le Secrétaire Général du DYF  
Nicolas BEAU

## PV de la Commission d'Appel Règlementaire

Réunion du vendredi 7 juillet 2017

Membres : MM. GAUDIN, MILLAN, PAUPY, BEAU

**Appel du club d'AM. Franco Portugais d'une décision de la Commission Statuts, Règlements et obligations des clubs du District de l'Yonne de Football dans la configuration statut de l'arbitrage du 06/06/2017**

**Situation du club d'AM. Franco Portugais vis-à-vis du statut de l'arbitrage saison 2016-2017**

La commission de 1<sup>ère</sup> instance a décidé,

- De déclarer que M. ALFATAHI Wael n'a pas effectué le nombre de matchs minimum, avec 9 matchs arbitrés au 1<sup>er</sup> juin 2017
- De dire qu'il manque 1 arbitre au regard des obligations fixées par le statut de l'arbitrage au club d'AM. Franco Portugais
- De déclarer le club d'AM. Franco Portugais en 1<sup>ère</sup> année d'infraction
- D'infliger une amende de 120€
- De diminuer de deux unités le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée pour la saison 2017-2018,

La commission,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure par M. BEAU,

Après audition de

- M. SABATIER Patrick, Président de la commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs du District de l'Yonne de Football ou son représentant,
- Monsieur LANGUILLAT Jacky le Président du Club d'AM. Franco Portugais,
- M. ALFATAHI Wael, arbitre du club d'AM. Franco Portugais,
- M. CHATON Aurélien, responsable des jeunes arbitres au sein de la Commission Départementale d'Arbitrage

Jugeant en appel et seconde instance,

Après étude des pièces au dossier,

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Considérant que le club requérant conteste la décision de 1<sup>ère</sup> instance aux motifs que :

- La décision pénalise le club d'une diminution de 2 mutations et d'une amende de 120€,
- Il possède trois arbitres : M. SALMOUNI Ilias, MANAA Omar, ALFATAHI Wael,
- M. ALFATAHI Wael n'a effectué que 9 matchs et 1 excusé alors qu'il devait arbitrer 12 rencontres mais n'a été désigné que 11 fois ce qui ne permettait pas d'être en règle,
- Le club possède un troisième arbitre M. SALMOUNI Ilias qui n'a jamais été désigné,
- Le club demande donc l'annulation des sanctions prises à son encontre,

Considérant que la Commission de 1<sup>ère</sup> instance explique qu'elle a appliqué les règlements en vigueur,

- Elle a appliqué les textes en vigueur notamment les articles 46 et 47 du statut de l'arbitrage,
- M. ALFATAHI Wael n'a pas arbitré le nombre de match requis,

Considérant que M. CHATON indique au cours de l'audition, que M. ALFATAHI Wael n'a fourni aucun justificatif concernant ses indisponibilités alors que cela lui a été demandé par mail comme le montre les impressions des courriels qu'il fournit à la commission et qui sont présentés aux personnes auditionnées. Il précise que les clubs où M. ALFATAHI Wael peut être désigné, est restreint dans la mesure où il a des problèmes de transport et qu'il souhaite rester autour de Sens. Il précise en outre qu'il n'a pas été désigné 11 fois mais 17 fois, cependant 6 désignations ont dûes être annulées en raison du report des rencontres par les clubs ou pour annulation générale,

Considérant que le club indique avoir véhiculé le jeune à au moins trois reprises,

Considérant que lors de l'examen de la situation du club au 31 janvier, il est apparu que le club comptait dans ses rangs trois arbitres au sens de l'article 33 du Statut de l'arbitrage,

Considérant que conformément à l'article 34 du statut de l'Arbitrage et 8.5.15 des règlements de la Ligue, le Comité de Direction LBF a fixé le nombre minimum de matches à officier pour les arbitres et arbitres assistants pour couvrir leur club pour la saison 2016/2017 :

- 25 matches pour les arbitres de Ligue
- 20 matches pour les arbitres de District
- 12 matches pour les jeunes arbitres (arbitre âgé de 15 à 23 ans au 1er janvier de la saison)
- 10 matches pour les très jeunes arbitres (arbitre âgé de 13 et 14 ans au 1er janvier de la saison),

Considérant l'article 34.1 qui prévoit qu' « *Il peut être réduit prorata temporis pour les arbitres stagiaires* »,

Considérant que lors de l'examen de la situation du club au 1<sup>er</sup> juin il est précédé à la vérification pour chaque arbitre qu'il a bien effectué le nombre minimal de matchs requis pour couvrir son club et que cette mesure est valable pour les arbitres renouvelant et nouveaux, en application de l'article 48 du statut de l'arbitrage,

Considérant que M. SALMOUNI Ilias, reçu à l'examen du 27 janvier 2017 en tant qu'arbitre stagiaire, a été déclaré apte à l'arbitrage le 10 avril 2017 après un envoi du dossier médical le 3 avril 2017, de sorte qu'il n'a pas été matériellement possible de le désigner et de le faire arbitrer un nombre suffisant de rencontres pour couvrir son club vis-à-vis des obligations fixées par le statut de l'arbitrage, il ne restait que six week-end maximum, et que par conséquent il ne peut être comptabilisé au titre des obligations du club pour cette saison,

Considérant que M. MANAA Omar, reçu à l'examen du 29 octobre 2016 en tant qu'arbitre stagiaire, a effectué 12 matchs ce qui lui permet d'être comptabilisé pour le club,

Considérant que M. ALFATAHI Wael indique qu'il s'engage à produire les certificats médicaux liés à ses indisponibilités pour raison médicales

Considérant que le représentant du club d'AM. Franco Portugais précise qu'il les fera parvenir dans les plus brefs délais à la commission,

#### **La commission :**

- **Prend note de l'engagement de M. ALFATAHI Wael de fournir le certificat médical de non aptitude à l'arbitrage pour le 24 juillet 2017**
- **Dans l'attente, la décision est mise en délibéré**

*« La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football sous sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la présente décision dans les conditions de formes prévus à l'article 190 des R.G. »*

Le Président de la Commission d'Appel  
Nicolas BEAU

## PV de la Commission d'Appel Règlementaire

Réunion du jeudi 3 août 2017

Membres : MM. GAUDIN, MILLAN, PAUPY, BEAU

**Appel du club d'AM. Franco Portugais d'une décision de la Commission Statuts, Règlements et obligations des clubs du District de l'Yonne de Football dans la configuration statut de l'arbitrage du 06/06/2017**

**Situation du club d'AM. Franco Portugais vis-à-vis du statut de l'arbitrage saison 2016-2017**

La commission,

Reprenant sa décision mise en délibéré lors de sa réunion du 7 juillet 2017,

Considérant que M. ALFATAHI Wael, est jeune arbitre de District, a été désigné 11 fois avec 9 matchs arbitrés et deux absences dont une excusée mais qu'en plus six autres désignations ont été faites mais qu'elles ont dû être annulées en raison du report des rencontres par les clubs ou pour annulation générale, que deux indisponibilités ont été saisies pour le 13 mai 2017 et 22 octobre 2016,

Considérant qu'il ressort des auditions que M. ALFATAHI a formulé des demandes téléphoniques pour être désigné à proximité de Sens en raison de problème pour se déplacer ce qui engendre des difficultés pour le désigner. Le désignateur de la CDA mentionne également des indisponibilités communiquées par téléphone et mail sans que l'arbitre n'ait fourni aucun courrier ni justificatif,

Considérant que l'arbitre et le club ont tenu leurs engagements en faisant parvenir le certificat médical de contre-indication à la pratique de l'arbitrage pour trois week-end concernant M. ALFATAHI Wael justifiant trois indisponibilités que ne possédait pas la commission de 1<sup>ère</sup> instance,

Considérant dans ces conditions que M. ALFATAHI Wael qu'il y a lieu de retenir que l'arbitre a rempli ses obligations pour 12 matchs conformément à la décision du Comité de Direction de la ligue de Bourgogne pour la saison 2016-2017 qui fixait à 12 matchs l'obligation d'arbitrage des jeunes arbitres,

Considérant que la commission souhaite attirer l'attention des clubs icaunais qui disputent les championnats de jeunes sur le nombre conséquent de reports de rencontres dans ces catégories qui risque d'empêcher une quantité non négligeable de jeunes arbitres de remplir leurs obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage et donc de mettre certains clubs icaunais en difficulté quant à leurs obligations liées à ce même statut,

Considérant que le club d'AM. Franco Portugais a son équipe hiérarchiquement la plus élevée en Promotion de District dont l'obligation est fixée à l'article 41 à 2 arbitres dont un majeur,

Considérant à la vue de ce qui précède que le club est couvert par M. MANAA Omar, arbitre stagiaire majeur et M. ALFATAHI jeune arbitre, de sorte qu'il remplit ses obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage pour la saison 2016-2017, et qu'il doit donc être déclaré en règle,

Considérant dès lors qu'il convient d'annuler la décision de 1<sup>ère</sup> instance à la vue des nouveaux éléments produits en appel,

Par ces motifs :

**La commission :**

- **Annule les décisions concernant le club d'AM. Franco Portugais de la Commission Statuts, Règlements et Obligations dans sa composition statut de l'arbitrage,**
- **Déclare le club d'AM. Franco Portugais en règle vis-à-vis du statut de l'arbitrage pour la saison 2016-2017,**
- **Impute la somme de 91€ (frais de dossier) au club d'AM. Franco Portugais conformément à l'article 190.3 des Règlements généraux de la F.F.F. et à l'annexe 1 de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football.**

« La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football sous sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la présente décision dans les conditions de formes prévus à l'article 190 des R.G. »

Le Président de la commission d'appel

Nicolas BEAU

PV 26 St et Reg 5

Auxerre le 28 août 2017

**Présents** : MM Sabatier – Anastasio – Montagne - Trinquesse

COMMISSION STATUTS,  
RÈGLEMENTS ET  
OBLIGATIONS DES  
CLUBS

## 12. Championnats seniors – saison 2017/2018

La commission, vu les pièces au dossier,

- ✓ la réception du PV de la commission régionale d'appel en date du 4 août 2017 – notifié le 24 août 2017 concernant l'appel du club du CO AVALLONNAIS d'une décision du Comité Directeur du District de l'Yonne de Football du 11 juillet 2017.
- ✓ prend note de la décision de cette commission : « en conséquence, la commission recommande la création d'un groupe de Départemental 2 à 13 équipes dont le club appelant. »
- ✓ propose au Comité de Direction de maintenir l'équipe d'Avallon CO 3 dans le championnat Départemental 2 et procède à la refonte des compositions et calendriers championnat D2 et D3 :
  - **championnat Départemental 2** : il sera composé de 25 équipes.  
A l'issue de la saison 2017/2018, il y aura une descente supplémentaire dans le groupe à 13 pour rétablir le championnat départemental 2 à 24 équipes.
  - **championnat départemental 3** : suite à l'accession des 9 équipes réglementaires dans ce championnat, il est procédé au maintien de l'équipe de **Quarré/St Germain 1** en remplacement de l'équipe d'Avallon CO 3.
  - demande au club de **Quarré/St Germain** de confirmer **leur engagement** en championnat départemental 3 par mail officiel au secrétariat du District pour le **30 août 2017**, avant midi.
- ✓ transmet ce PV à la commission sportive et calendrier pour modifications.

## 13. Engagement seniors

**Courriel du club de Chemilly en date du 24 août 2017** : demande d'engagement de leur équipe Chemilly 2 en championnat départemental 4.

La commission,

- prend note de l'engagement
- transmet cette demande d'engagement à la commission sportive calendrier pour intégration dans le championnat départemental 4.

## 14. Ententes seniors

**Championnat départemental 4** :

- ✓ Entente St Sauveur / Saints
- ✓ Entente Toucy 3 / Chevannes 2

La commission,

- prend note et enregistre ces ententes
- transmet à la commission sportive.

## 15. Situation de club

### Courriel du club de Charmoy en date du 26.08.17

La commission prend note de la mise en non activité catégorie féminines seniors pour ce club.

## 16. Prochaine réunion

Mardi 12 septembre 2017 à 17 h 30

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission  
P. SABATIER

PV 27 CD 3

**COMITÉ DE  
DIRECTION**

### PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

Mardi 29 août 2017

**Présidence :** M. CAILLIET Christophe

**Présents :** Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, BRIFFAUX Jérôme, CHATON Aurélien, EHRET Cédric, FREMION Eric, GAUDIN Philippe, MOREL Stéphane, MOUREY Jean, PLEUX Cédric, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick, TRINQUESSE J Louis.

**Excusés :** MM.ANSELIN Claude, BEAU Nicolas, MERTZEISEN Marc Antoine, MEUNIER Laurent.

**Absent :** néant

**Invité :** M. BILLOTTE Bruno (Conseiller Technique Départemental)

### Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances :

- à Philippe CHANUDET, membre de la CDA et de la commission d'Appel, ainsi qu'à sa famille suite au décès de son père,
- à la famille d'André GAUTHERON, dirigeant à l'ES Florentinoise pendant de nombreuses années, membre du Comité Directeur du District de l'Yonne de Football de 2000 à 2004 et membre de la commission de discipline jusqu'en 2006,
- à la famille de Philippe DIDIER, arbitre du District, suite au décès de son père,
- à Florence BRUNET, présidente de la commission de féminisation et membre du Comité de Direction ainsi qu'à sa famille, suite au décès de sa cousine,
- à la famille de Daniel GAMELON, membre actif de la Ligue de Bourgogne depuis de nombreuses années et du Comité d'Administration de la nouvelle Ligue, suite à son décès,
- à la famille de Mme BEAURENAUD, membre du Conseil d'Administration de la LBFCF suite au décès de son père.

## 17. Adoption des PV des 7 et 25 juin 2016

- Adoption du PV 10 CD 1 du 11 juillet 2017 du Comité de Direction : les modifications suivantes sont apportées :
  - La date de la réunion est le mardi 11 juillet **2017**.
  - **1. Adoption des PV des 6 et 15 juin 2017**

- M. ROUGINAT Damien est enlevé de la composition de la Commission Départementale d'Arbitrage.
- Avec les modifications mentionnées ci-dessus, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 18 CD 2 du 4 août 2017 du Bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, adoption de ce PV à l'unanimité.

## 18. Communications du Président

### a) Règlement disciplinaire

Le Comité de Direction décide à l'unanimité l'aggravation des sanctions de référence du règlement disciplinaire validé par l'Assemblée Fédérale de la manière figurant en **ANNEXE 1**.

### b) Convention avec l'AJA au profit des clubs du District

Le Président présente le projet de convention qui sera signé le lundi 4 septembre à l'AJA avec F. GRAILLE, Président du club et A. HEBERT, Président de l'association Famille AJA.

Le Comité de Direction donne quitus au Président pour la signature de cette convention.

L'ensemble du projet sera ensuite exposé aux clubs du District via le nouveau site internet.

### c) Soirée des Champions

La soirée de remise des récompenses aura lieu le 14 septembre à l'amphithéâtre du « 89 » à 19H30.

Le Président fait le point sur l'organisation de cette manifestation.

### d) Informations sur les modifications réglementaires

- Le secrétaire général a transmis par courriel aux clubs une synthèse des modifications fédérales.
- Il a également fait parvenir aux arbitres, délégués et clubs une note d'information liée à la dématérialisation des licences et à l'appel des licences.
- Dans une note qu'il a fait parvenir au Comité, il indique les informations transmises par la Ligue concernant le statut de l'arbitrage :

*COMPTABILISATION – PRECISIONS page 19 LES REGLEMENTS de la LBFCF*

*- Nombre de matches - Mutualisation*

***Les arbitres ont l'obligation de diriger au minimum 20 matches par saison.***

*Toutefois, un arbitre ayant effectué au minimum 10 matches pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un ou plusieurs arbitres du même club aient dirigé un nombre de matches tel que le total effectué par le nombre d'arbitres obligatoires du club soit égal au nombre d'arbitres obligatoires x 20.*

*Un arbitre qui n'a pas satisfait à cette obligation minimale de 10 au terme des compétitions ne pourra pas être comptabilisé au profit de son club pour la saison en cours.*

*Le nombre de matches qu'il aura officié n'est pas intégré dans le décompte du club.*

*- Club dont l'obligation est d'un seul arbitre*

*Pour être en règle, l'arbitre du club doit couvrir au moins 20 rencontres sur la saison. Toutefois, cette obligation pourra être satisfaite avec 2 arbitres ayant fait au minimum chacun 10 rencontres.*

*- Décompte des matches Futsal*

*1 désignation couverte (plateau ou match) = 1 match pris en compte dans les obligations.*

*- Exception – Arbitre auxiliaire*

*Un club dont l'équipe supérieure évolue en Départemental 4 et en dessous peut satisfaire aux obligations par le biais d'un arbitre auxiliaire.*

- **Le Comité souhaite insister auprès des clubs icaunais sur la situation des jeunes arbitres qui devront dorénavant officier sur 20 rencontres et non plus 12. Le grand nombre de report de matchs rencontré la saison dernière n'a pas permis à la plus part des jeunes officiels d'arbitrer 20 matchs ce qui pourrait mettre certains clubs en difficultés en fin de saison lors de l'examen du nombre de rencontres couvertes par chaque arbitre et placer des clubs en infraction vis-à-vis du statut de l'arbitrage.**

- Les licenciés U17 pourront pratiquer en sénior et plus seulement en équipe 1 comme par le passé, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

**e) Décision de la Commission Régionale d'Appel de la LBFCF**

Le Comité prend note de la décision de la commission qui recommande la création d'un groupe de D2 à 13 équipes avec l'équipe d'Avallon C.O. 3.

Après un large débat le Comité de Direction, après examen des modifications engendrées exposé par les membres de la commission Statuts et Règlements, prend la décision d'accepter l'incorporation de l'équipe d'Avallon C.O. 3 au championnat Départemental 2 (groupe B).

En conséquence :

- Une relégation supplémentaire interviendra dans le groupe B du Championnat Départemental 2 à l'issue de la saison 2017-2018 pour ramener le championnat D2 à 24 équipes à l'aube de la saison 2018-2019. Cette relégation supplémentaire impactera les accessions et rétrogradations au niveau du championnat Départemental 3.
- suite à l'accession des 9 équipes réglementaires dans le championnat Départemental 3, le maintien dans ce championnat est proposé à l'équipe de Quarré – St Germain 1 en remplacement de l'équipe d'Avallon CO 3. Le club de Quarré – St Germain devra confirmer son engagement avant mercredi 30 août à midi, délai de rigueur.
- La Commission sportive sera chargée d'établir les nouveaux calendriers des championnats Départementaux 2 et 3.

*MM. CHATON, GAUDIN et MOUREY n'ont pris part ni à la délibération ni à la décision.*

**f) Le nouveau site internet du District de l'Yonne de Football**

La nouvelle adresse du site du District de l'Yonne de Football sera <http://yonne.fff.fr/>

Le nouveau site est mis en service ce mardi 29 août 2017.

Le Comité de Direction propose aux Écoles de Foot des clubs de choisir eux-mêmes le slogan du District qui apparaîtra sur le bandeau d'accueil du site.

Le slogan sera choisi par le Comité de Direction parmi les meilleures propositions reçues par le service communication (Audrey JANVIER : [ajanvier@yonne.fff.fr](mailto:ajanvier@yonne.fff.fr))

Une dotation récompensera l'École de Foot dont le slogan aura été choisi.

**g) RAPPEL sur les engagements 2017-2018**

Le Comité de Direction valide à l'unanimité que **les équipes ne seront régulièrement engagées dans les compétitions du District pour la saison 2017-2018, que celles ayant renseigné sur Footclub les éducateurs responsables des équipes concernées.**

Guillaume PERLIN et Bruno BILLOTTE sont en charge de ce suivi avec la Commission Technique et le secrétariat administratif dédié.

**h) La Feuille de Match Informatisée**

Distribution des dernières tablettes et dernières formations initiales (U15, U18 District et nouveaux clubs en D4 ... Bléneau/St Privé – Perrigny – Vermenton) dans le courant du mois de septembre.

**i) Informations de la Ligue**

Une nouvelle procédure de réservation du Car Podium à destinations du District et des clubs est mise en place par la Ligue (fiche réservation et état des lieux car podium). **(ANNEXE 2 et 2bis)**

## **19. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football**

**a) Les clubs non en règle financièrement**

En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football §6.7 article 44 alinéa 2 du Règlement intérieur, les clubs qui ne sont pas en règles après deux rappels sont suspendus de leur droit. Ils ne pourront donc pas **s'engager jusqu'à règlement de la dette ni prendre de licence.**

Les clubs dont les droits sont suspendus pour non-paiement des sommes dues au District de l'Yonne de Football sont :

- 580616 AUXERRE FOOT
- 590467 CHEROY

La présente décision est transmise à la Ligue pour application

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500 € qui après deux rappels entraîne la suspension des droits y compris en cours de saison si la dette n'est pas réglée.

Le Comité de Direction transmet à la commission sportive pour application de l'Article 44 alinéa 2 la situation financière des clubs suivants qui seront pénalisés d'un point par match joué par l'équipe supérieure du club jusqu'à règlement des sommes dues :

ETAIS LA SAUVIN, SENS EVEIL, FLOGNY LA CHAPELLE, ALLIANCE NORD 89, EGRISSELLES FC, ST VALERIEN EESV, AUXERRE OLYMPIQUE

**b) Bilan CO LFA 2016/2017**

Le Président fait état du bilan des contrats d'objectifs pour la saison écoulée.

Comme l'avait précisé lors de notre AG de juin C.PERDU, Trésorier de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté, ces contrats d'objectifs de la Ligue de Football Amateur ont été particulièrement suivis dans notre District. Le Président indique qu'ils ont plus que doublé par rapport à la saison précédente, du fait des nombreuses initiatives en faveur des clubs icaunais (dotations, labels, PEF, formations, féminisation, journées du foot animation).

**c) Bilan de la participation du District au fonctionnement de l'ETR**

Le Président fait un rappel sur la régionalisation de l'Équipe Technique Régionale ; la charge supplémentaire qui incombe au District pour la saison écoulée s'élève à 10 000 € par rapport à la saison 2015 / 2016.

**d) Bilan comptable**

Le Trésorier présente le projet de bilan comptable de la saison écoulée

**e) Suivi du Budget**

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget et présente à nouveau le budget alloué à chaque commission. Il est demandé aux responsables des commissions de transmettre dans les meilleurs délais les fiches permettant un suivi régulier.

**f) Mise à jour de la procédure des relevés de comptes club**

Le Comité de Direction valide la procédure financière qui sera communiquée aux clubs. **(ANNEXE 3).**

**g) Convention d'échéancier par prélèvement mensuel sur le compte des clubs**

Le Comité de Direction valide la convention type et rappelle aux clubs qu'elle peut être mise en place pour tout club qui en effectue la demande **(ANNEXE 4).**

## 20. Nomination des Commissions

Le comité de Direction poursuit la nomination des membres des commissions pour la saison 2017-2018. Les commissions sont susceptibles d'être complétées lors de la prochaine réunion.

**Pôle Sportif**

Responsable : Cédric EHRET

**Commission Technique :**

a) Composition

Président : M. Cédric EHRET

Bureau : MM. Eric FREMION, Jordan GUEGAN, Baptiste GUERIN, Michel JOVIGNOT, Marc Antoine MERTZEISEN, Alexandre SOARES

- Département Féminin :

Responsable : M. Marc Antoine MERTZEISEN

Membres : MM. Laurent DURAK, Jean MOUREY, Laurent MEUNIER, Bouchra BENZAMA (au titre des salariés)

- Département scolaire :

Responsable : M. Pierre DUPLESSIS

- Département Football diversifié :

Responsable : M. Eric FREMION

Membres : MM. Jérôme BRIFFAUX, Christophe CAILLIET, Laurent MUSIJ, Rudy TRUBERT

- Département Jeunes :

Responsable : M. Cédric EHRET

Membres : MM. Andrew VIAULT, Jérôme BRIFFAUX, Arnaud SAUVAGE, Alexandre SOARES, Jordan GUEGAN, Baptiste GUERIN

### **Commission Sportive :**

a) Composition

Président: Thierry RENAULT

Membres : Norbert BARRAULT, Jean-Michel BATREAU, Christophe GUYOT, Pascal ROLLIN

### **Pôle Règlementaire**

Responsable : Nicolas BEAU

### **Commission d'Appel :**

Le comité note la Démission de M. Claude BROSSERON de la Commission dans ses deux compositions et le remercie pour les services rendus au football icaunais depuis de nombreuses années.

### **Pôle Economique et Développement**

Responsable : Dominique AMARAL

### **Commission Formation et Accompagnement des Clubs :**

a) Composition

Président : Eric FREMION

Membres : Dominique AMARAL – Nicolas BEAU – Christophe CAILLIET - Catherine FONTAINE – Stéphane MOREL

### **Commission Communication :**

a) Composition

Président : Christophe CAILLIET

Membres : Audrey JANVIER (au titre des salariés) – Dominique AMARAL - Nicolas BEAU – Bruno BILLOTTE – Stéphane MOREL

### **Commission Valorisation de l'Esprit Sportif**

a) Composition

Président : Christophe CAILLIET

Membres : Dominique AMARAL – Florence BRUNET – Eric FREMION

## **21. Rapports des Commissions**

### **Commission Technique**

- Département foot diversifié :

Projet de nouvelle pratique pour les séniors présenté par E. FREMION

Cette nouvelle pratique sera présentée aux éducateurs des clubs le 2 septembre et l'ensemble des informations seront diffusées aux clubs via le site et les boîtes mails.

- Département Féminin :

- ✓ Réunion de rentrée Samedi 9 septembre 2017 à 9 h 30 – Salle Coubertin

- Equipes championnats et critérium

- ✓ Objectifs

- Faire le point sur l'engagement des équipes

- Présentation saison 2017/2018

- ✓ Actions 2017/2018

- Aider les clubs au développement des équipes féminines sur les catégories U14F, U17F

- Organisation de 10 plateaux EFF

- Mettre en place les calendriers U14F, U17F et critérium séniors

- Renommer, modifier l'organisation du critérium féminin ?

- Organisation futsal pour les séniors et jeunes

- Informations relatives au Pass Coaching qui sera présenté aux clubs le 2 septembre 2017

Réunions à Appoigny (15 septembre) et Sens (18 septembre)

- Rentrées du Foot :

Le 16 septembre 2017 pour les catégories U11 et U13 (le matin)

Le 23 septembre 2017 pour les catégories U7 (le matin) et U9.

Sur proposition de la Commission Technique, le Comité de Direction valide la matinée du samedi comme référence pour l'organisation des plateaux U7.

- Futsal : préparation d'un championnat avec phases Aller/Retour

### **Commission Départementale d'arbitrage**

Validation de la liste des observateurs d'arbitres du District

Le Comité de Direction nomme à l'unanimité les observateurs Arbitres Séniors :

tous les arbitres de ligue + Nicolas BEAU, Nicolas FELON, Luc LADRIERE, Serge TORT.

Le Comité de Direction nomme à l'unanimité les observateurs Jeunes Arbitres :

Soufian AKAROUCHE, Jimmy ALMI, Clément BALAINE, Maxime BERTÉ, Léo BOURGIN, Philippe CHANUDET, Aurélien CHATON, Abdelfattah CHIHI, Thomas DELEUZE, Yohann DEVILLERS, Dominique GAJDOS, Guillaume GARNIER, Patrick GRIVET, Quentin GUIDOU, Luc LADRIERE, Frédéric LOPEZ, Hakim MALKI, Djamel MESSAOUDI, Stéphane MOREL, Laurent MUSIJ, Mathieu PINGUET, Gilles TABOUREAU, Olivier THOMAS, Serge TORT.

La CDA donne un avis défavorable à l'observation des arbitres icaunais par des observateurs des départements limitrophes.

AG des arbitres le 9 septembre 2017 à 13 h 30

Le calendrier des formations est présenté au Comité de Direction : à noter que 2 formations initiales seront organisées les 7 – 14 – 21 octobre et 13 – 20 – 27 janvier prochains.

Le stage d'hiver se tiendra le 6 janvier 2018.

Correspondance du District de l'Aube concernant de possibles échanges avec la CDA89. Le Président apportera une réponse.

Le Président se réjouit de la nouvelle organisation de sa commission et du dynamisme de ses membres.

### **Commission de féminisation**

Prochaine manifestation : Rentrée du Foot Féminin le 17 septembre 2017 pour les Seniors F et U17 F

### **Commission des finances**

Des propositions seront faites prochainement concernant des procédures financières au sujet :

- des caisses de péréquation (déplacement des clubs et frais d'arbitrage)
- des différés et/ou étalement de paiement des relevés des comptes clubs

### **Commission médicale**

Préparation d'une procédure permettant l'intégration de jeunes en situation de handicap au sein des équipes.

### **Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs**

- La mise à jour de l'Annuaire (parties réservées) :

Elle se fera progressivement jusqu'à la mi-septembre. Il est demandé aux responsables des commissions de se mettre en relation dans les meilleurs délais avec la Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs, particulièrement sur les articles concernant :

- le Foot Féminin
- le Football des Jeunes
- le Football Diversifié

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur figurant à l'Annuaire du District de l'Yonne de Football comporte certains passages qui vont à l'encontre des nouveaux statuts du District de l'Yonne de Football. Il y a lieu dans ce cas de retenir la version du Statut

adopté lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire de juin 2017. La commission soumettra des modifications au Règlement Intérieur afin qu'il soit cohérent avec les nouveaux statuts.

## 22. Questions diverses

Informations relatives aux 70 ans de l'AEF par E.FREMION.

### Correspondance

CDOS : PV de l'Assemblée Générale Élective, remerciements.

### Manifestations à venir

- ❖ Rentrée des éducateurs le 2 septembre 2017 à Auxerre.
- ❖ Samedi 9 septembre 2017 Assemblée générale des arbitre du District.
- ❖ Soirée des champions jeudi 14 septembre 2017 à 19h30 à Auxerre.
- ❖ Rentrée du Foot Féminin le 17 septembre 2017 pour les Seniors F à U17 F.
- ❖ Octobre Rose le 20 octobre 2017.
- ❖ Rentrée du Foot Féminin le 21 octobre 2017 pour les EFF à U14 F.
- ❖ Journée de la Femme le 10 mars 2018.
- ❖ Tournoi Interdépartemental féminin le 1<sup>er</sup> avril 2018.
- ❖ Journée des débutants le dimanche 10 juin 2018.
- ❖ Finales des coupes de l'Yonne le samedi 16 juin 2018.

## 23. Prochaines réunions du Comité de Direction

- ✓ Jeudi 12 Octobre 2017
- ✓ Jeudi 21 Décembre 2017
- ✓ Jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018
- ✓ Mardi 24 Avril 2018
- ✓ Lundi 28 mai 2018

Le Président du District de l'Yonne de Football  
Christophe CAILLIET

Le Secrétaire de séance  
Aurélien CHATON

PV 28 St et Reg 6

Réunion téléphonique du 30 août 2017

**Présents** : MM Sabatier – Anastasio – Montagne - Trinquesse

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des RG de la FFF. »

## Engagement seniors – saison 2017-2018

La commission,

- prend note du courriel du club de Quarré/St Germain en date du 30.08.17 confirmant l'engagement de son équipe 1 en championnat départemental 3,
- transmet à la commission sportive calendrier pour intégration dans le championnat départemental 3.

Le Président de Commission  
P. SABATIER

**COMMISSION STATUTS,  
RÈGLEMENTS ET  
OBLIGATIONS DES  
CLUBS**

Auxerre le 30 août 2017

**COMMISSION  
SPORTIVE****Présents** : MM Renault – Barrault - Batréau – Rollin**Excusé** : Mr Guyot**Assiste** : Mme Lantelme (administrative)

## 24. Calendrier – saison 2017 / 2018

La commission propose un nouveau calendrier général seniors suite aux modifications (voir ci-dessous) validées par le Comité de Direction le 29 août 2017 (annexe 1).

La commission prend note des directives de la LBFC concernant la programmation des rencontres en respectant les hiérarchies et les priorités des niveaux FFF et Ligue – PV de la commission sportive de la LBFC en date du 22.08.17.

## 25. Formation des groupes seniors - saison 2017 / 2018

La commission, vu les pièces au dossier,

- procède à la refonte des compositions des championnats départementaux 2, 3 et 4 sur la base des PV de la commission régionale d'appel du 4 août 2017, de la commission statuts et règlements des 28 et 30 août 2017 et du Comité de Direction du 29 août 2017 :
  - **championnat Départemental 2 : maintien de l'équipe d'Avallon CO 3**, il sera composé de 25 équipes, soit groupe A = 12 équipes, groupe B = 13 équipes,
  - **championnat départemental 3** : maintien de l'équipe de **Quarré/St Germain 1** en remplacement de l'équipe d'Avallon CO 3 dans le groupe C,
  - **championnat départemental 4** :
    - annulation de l'équipe de Quarré/St Germain 1 dans le groupe D,
    - prend note de l'engagement de l'équipe seniors Chemilly 2 en date du 24 août 2017 et intègre cette équipe dans le groupe A (il a été pris en compte le nombre de kilomètres effectués par les équipes suivant les groupes)
    - prend note des ententes seniors
      - ✓ St Sauveur / Saints
      - ✓ Toucy 3 / Chevannes 2

### DEPARTEMENTAL 2

#### Groupe A

1. Aillant 1
2. Champigny 1
3. Champlost 1
4. Charny 1
5. Joigny 2
6. Malay Le Grand 1
7. Migennes 2
8. Mt St Sulpice 1
9. Paron FC 2
10. Sens Jeunesse 1
11. Sens Racing Club 2
12. St Julien du Sault 1

#### Groupe B

1. Chablis 2
2. Champs/Yonne 2
3. Chassignelles / Lézennes 1
4. Chatel Censoir FC 1
5. E.C.N. 1
6. Coulanges La Vineuse 1
7. Héry 1
8. Monéteau 2
9. St Bris 1
10. St Fargeau 1
11. Tonnerre 1
12. Vergigny 1
13. Avallon CO 3

### DEPARTEMENTAL 3

#### Groupe A

1. Cerisiers 2
2. FC Gatinais 2
3. Gron 2
4. Joigny 3
5. Pont sur Yonne 1
6. Rosoy 1
7. Sens Eveil 1
8. Sens Franco Portugais 2
9. Sens Racing Club 3
10. St Denis les Sens 1
11. St Valérien EESV 1
12. Thorigny 1

#### Groupe B

1. Appoigny 2
2. Charbuy 1
3. Charmoy 2
4. Cheny 1
5. Fleury La Vallée 1
6. Gurgy 1
7. Héry 2
8. Lindry 1
9. Mt St Sulpice 2
10. St Fargeau 2
11. St Georges 2
12. Toucy 2

#### Groupe C

1. Andryes 1
2. Asquins 1
3. Auxerre Sp.Citoyen 1
4. Avallon Vauban FC 2
5. Guillon 1
6. Montillot 1
7. Neuvy Sautour 2
8. St Bris 2
9. Serein AS 1
10. Varennes 2
11. Venoy 1
- 12. Quarré/St Germain 1**

### DEPARTEMENTAL 4

#### Groupe A

11. Briennon 2
12. Fontaine La Gaillarde 1
13. FC Gatinais 3
14. Malay Le Grand 2
15. Sens Franco Portugais 3
16. Sergines 1
17. St Denis Les Sens 2
18. St Sérotin 1
19. Vinneuf Courlon 2
20. Villeneuve l'Archevêque 1
- 21. Chemilly 2**

#### Groupe B

13. Aillant 2
14. Briennon 1
15. Charmoy 3
16. Chemilly 1
17. Cheny 2
18. Fleury La Vallée 2
19. Serein AS 2
20. St Florentin Portugais 2
21. St Julien 2
22. Vergigny 2
23. Villeneuve sur Yonne 1
24. Auxerre Olympique 1

#### Groupe C

13. Aillant 3
14. Andryes 2
15. Auxerre Aigles FC 1
16. Auxerre Stade 3
17. Champignelles 1
18. Courson 1
19. Druyes 1
20. Lindry 2
21. Perrigny 1
22. St Sauveur / Saints 1
23. Toucy 3 / Chevannes 2
24. Bléneau/St Privé 1

#### Groupe D

13. Arcy Sur Cure 1
14. Coulanges La Vineuse 2
15. E.C.N. 2
16. Etivey 1
17. Serein HV 1
18. Magny 2
19. Ravières 1
20. Tanlay 1
21. Tonnerre 2
22. Vermenton 1
23. Avallon Vauban FC 3

### ***RAPPEL : du règlement des championnats seniors du district***

#### B. Dispositions particulières applicables au Championnat départemental 4

1. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et ce jusqu'au début du championnat. Dans le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en

réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District. Et ce jusqu'au 5<sup>ème</sup> jour franc après le début du championnat

2. Le club engageant deux équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par écrit avec papier à entête du club ou par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.

3. En cas de non réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District.

## **26. Changements dates, horaires, terrains**

### **Equipes qualifiées en Coupe de France**

La commission prend note des équipes qualifiées en coupe de France le 10 septembre 2017 : Chablis 1 – Champs/Yonne 1 – Charmoy 1 - FC Gatinais 1 – St Fargeau 1 – St Georges 1

- attendu que la coupe de France est prioritaire,
  - attendu que ces équipes devaient jouer en championnat à cette date-là,
  - reporte les matchs suivants :
    - D1 50008.1 FC Gatinais 1 – St Georges 1
    - D1 50009.1 Champs/Yonne 1 – Chablis 1
    - D1 50013.1 Charmoy 1 – Monéteau 1Matchs remis au 8 octobre 2017
  - D2 50162.1 Héry 1 – St Fargeau 1
- Matchs remis au mardi 1
- <sup>er</sup>
- novembre 2017

### **Match 50706.1 du 03.09.17 Magny 2 – Avallon Vauban FC 2 CY**

Demande d'inversion de match du club de Magny en date du 28.08.17.

La commission, vu les pièces au dossier, l'accord écrit des deux clubs, inverse et donne match à jouer à 12 h 30 au stade L. Laurent d'Avallon.

### **Match 50359.1 du 10.09.17 Avallon CO 3 – St Bris D3 gr C**

Demande de report de match du club de St Bris en date du 29.08.17.

La commission, vu la refonte des calendriers (voir ci-dessus), demande au club de St Bris de faire une nouvelle demande de report de match avec la nouvelle équipe concernée.

### **Match 50427.1 du 10.09.17 FC Gatinais 3 – Sens Franco Portugais 3 D4 gr A**

Demande de report de match du club du FC Gatinais en date du 27.08.17.

La commission, sans l'accord du club adverse, maintient ce match à sa date initiale.

### **Match 50627.1 du 17.09.17 Magny 2 – Quarré/St Germain D4 gr D**

Demande de report de match du club de Magny en date du 23.08.17.

La commission, vu la refonte des calendriers (voir ci-dessus) et l'annulation du match, classe ce dossier.

### **Courriels du club de Chassignelles/Lézennes en date des 28 et 30.08.17**

La commission,

- prend note de l'arrêté municipal de la mairie de Chassignelles interdisant l'utilisation du stade Le Patis jusqu'au 15 octobre 2017 et le transmet à la commission des terrains,
- programme les matchs de l'équipe seniors de Chassignelles/Lézennes en départemental 2 et coupes seniors sur le terrain de Lézennes.

## Courriel du club de St Sauveur en date du 28.08.17

La commission, prend note de ce courriel et le transmet à la commission des terrains

- programme les matchs de l'équipe St Sauveur/Saints en départemental 4 et coupes seniors sur le stade du club de Saints pour tous les matchs de la phase aller.

### REGLEMENT

La commission vous rappelle le règlement - **l'article 9 – Calendrier – alinéa B. du règlement seniors saison 2017/2018** concernant les reports de matchs :

**Alinéa 3.** « Lorsque, pour une cause tout à fait exceptionnelle, et relevant de l'appréciation de la Commission, un club se trouve amené par la suite à solliciter un changement de date ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition sine qua non **d'avoir été formulée 13 jours au moins avant la date fixée pour le match**, accompagnée de l'accord du club adverse. Les demandes de report de match devront obligatoirement être faites sur les imprimés fournis à cet effet par le district avec signature lisible, nom et qualité (Président, secrétaire, trésorier ou correspondant du club).

**Alinéa 4.** « Tout manquement aux délais visés par les différents alinéas ci-dessus peut entraîner un refus, ou, en cas d'accord des frais de dossier dont le montant est précisé aux Droits financiers et amendes. La commission sportive, en tout état de cause, prend la décision définitive pour toute modification de date ou d'horaire. »

## 27. Questions diverses

### Recrutement membres commission sportive

La commission recherche des personnes disponibles pour intégrer la commission sportive.

Il faut être disponible le mercredi après-midi à partir de 16 h 00, deux mercredis par mois.

Lettre de motivation à faire parvenir à la commission sportive.

Nous comptons sur votre implication pour le bon fonctionnement de votre district.

## 28. Matches amicaux

La commission enregistre les matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Aillant
  - U18 : samedi 02/09/17
- Héry
  - Seniors : mercredi 30/08/17 et samedi 02/09/17
  - U18 : samedi 02/09/17
  - U15 : mercredi 30/08/17 et samedi 02/09/17
- Joigny
  - Seniors : samedi 02/09/17
- Sens Eveil : mercredi 30/08/17

## 29. Prochaine réunion

- Mercredi 6 septembre 2017 à 16 h 00 (Plénière)
  - MM Renault – Batréau – Barrault – Guyot – Rollin

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »*

Le Président de Commission – Renault Thierry

Secrétaire de séance – Rollin Pascal

## PV du bureau du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

Réunion téléphonique

Jeudi 31 août 2017

**Présidence :** M. CAILLIET Christophe

**Présents :** MM. AMARAL Dominique, BEAU Nicolas, EHRET Cédric, TRINQUESSE J Louis.

### Carnet de Famille

Le bureau du Comité adresse ses sincères condoléances :

- à Alain RICHARD, vice-président de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football, ainsi qu'à sa famille suite au décès de sa mère

### **30. Calendrier Général Seniors**

Le bureau du Comité de Direction valide le calendrier général (Annexe 1 du présent PV) sur proposition de la Commission sportive et calendrier du 30 août 2017.

### **31. Validation des groupes Seniors 2017 / 2018**

Le bureau du Comité de Direction valide la composition des groupes Seniors pour la saison 2017 / 2018 sur proposition de la Commission sportive et calendrier du 30 août 2017.

#### DEPARTEMENTAL 2

##### **Groupe A**

13. Aillant 1
14. Champigny 1
15. Champlost 1
16. Charny 1
17. Joigny 2
18. Malay Le Grand 1
19. Migennes 2
20. Mt St Sulpice 1
21. Paron FC 2
22. Sens Jeunesse 1
23. Sens Racing Club 2
24. St Julien du Sault 1

##### **Groupe B**

14. Chablis 2
15. Champs/Yonne 2
16. Chassignelles / Lézennes 1
17. Chatel Censoir FC 1
18. E.C.N. 1
19. Coulanges La Vineuse 1
20. Héry 1
21. Monéteau 2
22. St Bris 1
23. St Fargeau 1
24. Tonnerre 1
25. Vergigny 1
- 26. Avallon CO 3**

### DEPARTEMENTAL 3

#### Groupe A

13. Cerisiers 2
14. FC Gatinais 2
15. Gron 2
16. Joigny 3
17. Pont sur Yonne 1
18. Rosoy 1
19. Sens Eveil 1
20. Sens Franco Portugais 2
21. Sens Racing Club 3
22. St Denis les Sens 1
23. St Valérien EESV 1
24. Thorigny 1

#### Groupe B

13. Appoigny 2
14. Charbuy 1
15. Charmoy 2
16. Cheny 1
17. Fleury La Vallée 1
18. Gurgy 1
19. Héry 2
20. Lindry 1
21. Mt St Sulpice 2
22. St Fargeau 2
23. St Georges 2
24. Toucy 2

#### Groupe C

13. Andryes 1
14. Asquins 1
15. Auxerre Sp.Citoyen 1
16. Avallon Vauban FC 2
17. Guillon 1
18. Montillot 1
19. Neuvy Sautour 2
20. St Bris 2
21. Serein AS 1
22. Varennes 2
23. Venoy 1
- 24. Quarré/St Germain 1**

### DEPARTEMENTAL 4

#### Groupe A

22. Briennon 2
23. Fontaine La Gaillarde 1
24. FC Gatinais 3
25. Malay Le Grand 2
26. Sens Franco Portugais 3
27. Sergines 1
28. St Denis Les Sens 2
29. St Sérotin 1
30. Vinneuf Courlon 2
31. Villeneuve l'Archevêque 1
- 32. Chemilly 2**

#### Groupe B

25. Aillant 2
26. Briennon 1
27. Charmoy 3
28. Chemilly 1
29. Cheny 2
30. Fleury La Vallée 2
31. Serein AS 2
32. St Florentin Portugais 2
33. St Julien 2
34. Vergigny 2
35. Villeneuve sur Yonne 1
- 36. Auxerre Olympique 1**

#### Groupe C

25. Aillant 3
26. Andryes 2
27. Auxerre Aigles FC 1
28. Auxerre Stade 3
29. Champignelles 1
30. Courson 1
31. Druyes 1
32. Lindry 2
33. Perrigny 1
34. St Sauveur / Saints 1
35. Toucy 3 / Chevannes 2
- 36. Bléneau/St Privé 1**

#### Groupe D

24. Arcy Sur Cure 1
25. Coulanges La Vineuse 2
26. E.C.N. 2
27. Etivey 1
28. Serein HV 1
29. Magny 2
30. Ravières 1
31. Tanlay 1
32. Tonnerre 2
33. Vermenton 1
34. Avallon Vauban FC 3

Le Président du District de l'Yonne de Football  
Christophe CAILLIET

Le Secrétaire Général  
Nicolas BEAU